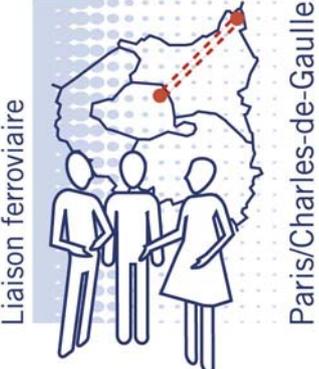


<p>Débat public</p>  <p>Liaison ferroviaire</p> <p>Paris/Charles-de-Gaulle</p>	<p>Audition publique</p> <p>Mercredi 12 novembre 2003</p> <p>Salon du Relais à la gare de l'Est de 17h à 20h</p>
--	--

Objectif :

Dans le cadre du débat public sur le projet CDG Express qui a débuté le 25 août dernier et qui se clôt le 15 décembre 2003, les auditions publiques ont pour objectif d'entendre les avis et les propositions argumentés des élus, associations, organisations socioprofessionnelles, organismes techniques, experts et du grand public.

Déroulement et méthodologie :

1. c'est tout d'abord un échange entre la Commission et l'audité, où celui-ci est entendu pour développer son point de vue. L'audité à une quinzaine de minutes maximum. Si nécessaire, la Commission pose des questions pour une meilleure compréhension de l'argumentation exposée.
2. Une dizaine de minutes supplémentaires est ensuite destinée aux questions / réponses. Le maître d'ouvrage et le public peuvent intervenir durant cette phase.

Chaque audition dure au maximum 30 minutes et il y a au total cinq audités par réunion.

Seront audités le 12 novembre, dans l'ordre suivant :

- **UNSA Transport** : Sylvain Chazal, Secrétaire fédéral
- **Air France** : Gilles Bordes Pages, Directeur du développement
- **Vivre sans CDG Express** : Jean-Louis Briand, Président
- **Chambre des Notaires de Paris** : Maître Bernard Fosset, Notaire à Aulnay-sous-Bois
- **AFTRP (agence foncière technique de la région parisienne)** : Michel Bournat, directeur délégué Plaine de France